



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E115291

VALABLE JUSQU'AU 28/05/2027

ÉDITÉ LE

30/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2014

Forme juridique : SAS

Capital : 120 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL

Siret : 800 996 670 00041

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 454858 00

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000010927345404

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 0000010927345404

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : ISOVEO

Sigle : ISOVEO

38 AVENUE DES PEPINIÈRES

PARS MEDICIS

94260 FRESNES

Téléphone : 01 45 46 23 07

Fax :

Portable : 06 45 36 31 40

Site Internet : <http://www.isoveo.fr>

E-mail : madina.lafkihi@isoveo.fr

Responsabilité légale :

SAADANA ADAM PRÉSIDENT / TIRGOUINE ANISSA DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 19

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	19/11/2024
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	11/09/2024
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	29/05/2024
7132	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité confirmée) Mention RGE	09/09/2025
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	09/09/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Radiateurs électriques, dont régulation.	11/06/2026
o Ventilation mécanique	09/09/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	11/09/2024
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	11/09/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.